

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 19 JUIN 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

-AYANT DONNE POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY
(Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT (Sééz)

Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

**Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN,
Gérard MATTIS** (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN, Louis GARNIER,
Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL, Eric MINORET, Fabien RAISSON
(pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Luc PENNA

2017-50 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ECOLE DE MUSIQUE

La décision de la commune de Bourg-Saint-Maurice de réhabiliter le quartier de l'ancien hôpital et le centre Jean Moulin, a entraîné la destruction des locaux de l'Ecole de musique, loués, durant de nombreuses années, à la municipalité.

Le projet de reconstruction de cette zone (à proximité de la Cité Scolaire), mené par Bourg-Saint-Maurice, propose à la Communauté de communes **l'acquisition de locaux adaptables à l'enseignement musical** dont le plan de financement est le suivant :

Acquisition des murs répartis sur 3 niveaux	1 326 000€ HT
Aménagement intérieurs	893 300€ HT
Total arrondi à	2 300 000 HT

Pour l'aménagement de ces locaux, la Communauté de communes de Haute Tarentaise sollicite une subvention au Conseil départemental au titre du Contrat Territorial Savoie.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **SOLLICITER** auprès du Conseil départemental une subvention au travers du dispositif Contrat Territorial de Savoie
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

